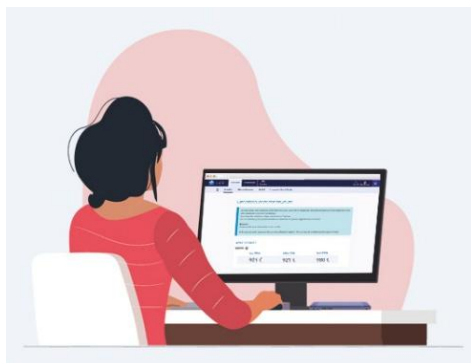


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 8 juillet 2026



RSA et prime d'activité : les ressources désormais préremplies dès la première demande

Demander le RSA ou la prime d'activité devient plus simple dès aujourd'hui : les personnes qui effectuent une première demande voient désormais leurs ressources préremplies dans leur démarche en ligne sur caf.fr. Une évolution qui pourrait bénéficier à plus d'un million de nouveaux demandeurs chaque année et qui marque une nouvelle étape de la solidarité à la source.

Depuis mars 2025, 6,4 millions de bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité disposent déjà d'une déclaration trimestrielle de ressources préremplie. Avec cette nouvelle étape, le principe du préremplissage est désormais étendu dès l'entrée dans le dispositif.

Jusqu'à présent, les nouveaux demandeurs du RSA ou de la prime d'activité devaient renseigner eux-mêmes les revenus perçus au cours des trois derniers mois, à partir de leurs bulletins de salaire et des informations transmises par les organismes de protection sociale. Désormais, lorsqu'ils réalisent leur demande sur caf.fr et qu'ils perçoivent déjà une prestation de la Caf, les salaires et aides sociales connus seront automatiquement affichés. Ils n'auront plus qu'à vérifier les montants, les compléter si nécessaire avec d'autres ressources, comme une pension alimentaire, puis valider leur demande.

Plus simple pour les usagers, plus fiable pour le calcul des droits

Selon les estimations de la Cnaf, cette évolution pourrait concerner plus d'un million de nouveaux demandeurs chaque année. En réduisant les informations à saisir manuellement, elle facilite les démarches, limite les risques d'erreur et contribue à sécuriser le calcul des droits versés aux allocataires.

La solidarité à la source continuera de s'enrichir dans les prochains mois avec l'intégration progressive de nouvelles ressources préremplies, notamment les pensions alimentaires.

« Avec cette nouvelle étape, nous simplifions et sécurisons encore davantage l'accès au RSA et à la prime d'activité. Les personnes qui en ont besoin peuvent effectuer leurs démarches plus facilement, avec moins de risques d'erreur et une meilleure garantie que leurs droits seront calculés au plus juste. C'est une avancée concrète qui illustre notre ambition : rendre le service public plus simple et plus accessible pour tous » précise Constance Bensussan, directrice générale de la Cnaf.

En savoir plus

- [« RSA, prime d'activité : gagnez du temps avec les demandes préremplies »](#)
- [Solidarité à la source, un an après : Les 5 enseignements clés d'une réforme qui transforme l'accès aux droits](#)
- [RSA et Prime d'activité Conjoncture sur caf.fr](#)

Contacts Presse

Virginie RAULT - 07 78 95 49 90

Julien PRADINES - 06 15 95 78 79

presse@cnaf.fr

Suivez notre actualité sur [@cnaf_actus](#)

La Cnaf et les 101 Caf, à chaque étape de la vie

Les 101 Caf accompagnent les enfants, les jeunes et les familles et contribuent à la cohésion sociale par le versement des prestations de solidarité et des aides au logement. Chaque mois, elles conseillent et soutiennent ainsi 13,5 millions d'allocataires représentant 32 millions de bénéficiaires, soit près d'1 habitant sur 2. Aux côtés des élus et acteurs de terrain, elles contribuent également à développer des équipements pour toutes les familles et à réduire les inégalités territoriales.